



**CIVIC ACADEMY
FOR AFRICA'S FUTURE**

NOTE D'ANALYSE

OÙ VA LA GUINÉE ?

Regard sur les trajectoires de la transition Doumbouya



**Amara Mansa DOUMBOUYA
Thierry S. BIDOUZO
Emmanuel Odilon KOUKOUBOU
Ibrahima Alamako KEÏTA**

CiAAF

NOTE D'ANALYSE N°5

OÙ VA LA GUINEE ?
Regard sur les trajectoires de la transition Doumbouya

Auteurs

Amara Mansa DOUMBOUYA

Thierry S. BIDOUZO

Emmanuel Odilon KOUKOUBOU

Ibrahima Alamako KEÏTA

CiAAF éditions

Septembre 2023

LE CIVIC ACADEMY FOR AFRICA'S FUTURE

Le Civic Academy for Africa's Future (CiAAF) est un *think and do tank* pluridisciplinaire et indépendant. Il est un centre de recherches sur les dynamiques politiques, socio-économiques qui conditionnent le devenir et l'avenir de l'Afrique. Il produit et vulgarise des travaux de recherche universitaire et d'expertise débouchant sur des propositions et recommandations innovantes à l'endroit des acteurs politiques, socio-économiques, de l'opinion publique, tant sur le plan national, régional qu'international. Le CiAAF a pour vocation : *penser et agir pour l'Afrique qui vient.*

L'œuvre du CiAAF s'appuie sur six (6) équipes de recherche :

- 1- L'Equipe de Recherche sur la Gouvernance (ERGo) ;
- 2- L'Equipe de Recherche sur l'International (ERI) ;
- 3- Le Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Médias (GERMe) ;
- 4- Le Groupe de Recherche sur l'Agriculture, l'Environnement et le Climat (GRAEC) ;
- 5- La CiAAF Law Clinic (CLC) qui est la Clinique Juridique du CiAAF ;
- 6- Le Groupe de Recherche sur les Conflits et la Sécurité (GReCS).

Le CiAAF est une association à caractère scientifique de droit béninois enregistrée sous le numéro 2019/021/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA du 1^{er} février 2019.
Siège : Immeuble Zakari Adam, 1^{er} étage, quartier Tankpè, Abomey-Calavi, Bénin. Tél. : +229 97 13 47 09 – +229 97 47 91 00 – +229 96 28 58 92. E-mail : info@ciaaf.org .
Site web : www.ciaaf.org

La présente note est une publication du CiAAF

LES AUTEURS

Amara Mansa Doumbouya, Consultant indépendant, Enseignant chercheur, diplômé de philosophie politique à l'Université de Kankan.

Thierry Sèdjro Bidouzo, Maître-Assistant en droit public, Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Chercheur au CiAAF.

Emmanuel Odilon Koukoubou, Politologue, Assistant de recherche au CiAAF.

Ibrahima Alamako Kéïta, Docteur en sociologie, Enseignant-chercheur, Assistant de recherche à l'Université de Kankan.

RELECTURE

Expédit B. Ologou, Maître-Assistant en Science politique, Journaliste, Chercheur au CiAAF.

Hervé K. S. Hounkpatin, Master recherche ès Lettres Modernes, Assistant de recherche associé au CiAAF.

Ghislain Job, Juriste, Assistant de recherche junior au CiAAF.

CONCEPTION GRAPHIQUE

Yann Mervyn Sopoh.

TRAVAUX EDITION

Thierry Sèdjro Bidouzo

Emmanuel Odilon Koukoubou

Pour citer ce document : Amara Mansa Doumbouya, Thierry Sèdjro Bidouzo, Emmanuel Odilon Koukoubou, Ibrahima Alamako Kéïta, OÙ va la Guinée ? Regard sur les trajectoires de la transition Doumbouya, Note d'Analyse n°5, CiAAF, septembre 2023, 5 Ip.

Sigles et abréviations

AGV	Assemblée Générale Virtuelle
ANAD	Alliance Nationale pour le Développement
APAV	Alliance des Partis pour l'Avenir
BBC	British Broadcasting Corporation
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDD	Comité National pour la Démocratie et le Développement
CNOSC	Conseil National des Organisations de la Société Civile
CNRD	Comité National du Rassemblement et du Développement
CNTG	Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée
CODEM	Coordination de l'Opposition Démocratique
CRIEF	Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières
FNDC	Front National pour la Défense de la Constitution
RPG	Rassemblement du Peuple de Guinée
RTG	Radio Télévision Guinéenne
UA	Union Africaine
UFDG	Union des Forces Démocratiques de Guinée
UFR	Union des Forces Républicaines
USTG	Union Syndicale des Travailleurs de Guinée

RESUME EXECUTIF

En Afrique de l’Ouest, les coups d’Etat sont devenus, depuis le 24 mai 2021, un nouveau vent qui souffle à contre-courant. Après le pronunciamiento du Mali en mai 2021, c’est le tour de la Guinée en septembre de la même année. Si celui du Mali semble obtenir une certaine légitimation populaire, la Guinée n’offre pas les mêmes espérances pour l’avenir.

Il est vrai que le coup d’Etat militaire a été salué par les civils et plusieurs associations aussi bien politiques que sociales mais les lendemains post-putschs tendent à désillusionner les espoirs naissants d’une aube nouvelle que le peuple voyait en cette junte.

En effet, les putschs ont rythmé la vie politique guinéenne depuis son accession à la souveraineté internationale. Cela d’autant plus que la plupart des hommes qui ont conduit les rênes du pays y sont arrivés par voie d’armes. De ce fait, plusieurs questionnements surgissent, et le plus important de tous est celui qui a guidé la genèse de cette note d’analyse : où va la Guinée ? En effet, où va-t-elle au regard de son histoire politique qui avance à reculons ? Les tergiversations du Colonel Mamadi Doumbouya, président de la transition, ne rassurent guère d’un retour serein du pouvoir aux civils. Et c’est à ce questionnement, révélateur des appréhensions aussi bien de la classe politique guinéenne que des observateurs internationaux de cette crise, que cette note d’analyse tente d’apporter des éléments de réponse.

Objectifs de l’étude

L’objectif de cette note est d’analyser la situation sociopolitique actuelle de la Guinée. Celle-ci, vue le large éventail d’angle qu’elle offre, fait le choix :

- de se concentrer sur la gouvernance politique de la transition ;
- d’examiner les interactions entre les autorités de la transition et d’autres acteurs sociopolitiques du pays, et ceci, au travers des grands débats juridico-politiques ;
- d’hypothéser des scénarios de sortie de crise pour la Guinée.

Méthodologie de l’étude

Pour conduire cette note d’analyse, l’équipe de recherche a eu recours à des outils d’analyse variés de l’approche qualitative : l’observation, l’analyse de discours, la revue documentaire et les entretiens.

L'observation est à la fois participante et non participante. Des quatre co-auteurs de ce travail, deux –l'un sociologue et l'autre philosophe- résident en Guinée et sont de nationalité guinéenne. Ils sont donc plus près du terrain d'étude et, par eux, se fait l'approche participative. Quant aux deux autres co-auteurs –le premier, juriste et le second, politologue-, ils vivent à l'extérieur de la Guinée et sont de nationalité béninoise. Ayant un intérêt scientifique pour la Guinée, ils suivent de loin le déroulement de la transition depuis le début de cette crise et l'observent de façon non participante. L'analyse des discours, en tant qu'outil méthodologique, est perçue ici en son acception ordinaire, à savoir tous propos, toutes prises de paroles publiques des acteurs clés de la scène politique guinéenne. Elle est un matériau humain associé à la recherche.

La revue documentaire, quant à elle, s'est appuyée fondamentalement sur quelques travaux scientifiques et davantage sur les coupures de presse.

Le recours aux entretiens, in fine, a permis de confronter les analyses des chercheurs avec celles de personnalités impliquées ou non dans les événements en étude, ceci en vue de renforcer l'effort d'objectivité que l'équipe s'est imposé.

Principaux résultats de la recherche

La présente note d'analyse aboutit à une vue globale sur les scénarios possibles qui fondent les actes de la junte au pouvoir actuellement en Guinée. Loin d'être des recommandations, ceux-ci préparent l'opinion nationale et internationale à ce qui pourrait se produire en Guinée au terme de la période de transition proposée par la junte : Mamadi Doumbouya s'inspirera-t-il de Lansana Conté ; aura-t-il le même destin que Dadis Camara ou fera-t-il comme Sékouba Konaté ? De toute façon, des trois scénarios plausibles évoqués dans la présente note d'analyse, l'avenir nous dira certainement, laquelle des hypothèses sera vérifiée. Peut-être qu'aucune d'elle ne se vérifiera et Mamadi Doumbouya suivra sa propre voie !

Hervé K. S. Hounkpatin

SOMMAIRE

Introduction	15
I. Une gouvernance politique diversement appréciée	20
1.1. Des rapports contrastés avec les acteurs politiques	20
1.2. Des rapports décroissants avec les acteurs de la société civile	25
1.3. Des rapports difficiles avec les acteurs internationaux	28
2. Les controverses juridico-politiques de la transition.....	31
2.1. La durée de la transition.....	32
2.2. Le projet d'élaboration d'une nouvelle constitution.....	34
2.3. La limitation des partis politiques	36
3. Les perspectives de sortie de crise	38
3.1. S'inspirer de Lansana Conté : se maintenir au pouvoir malgré tout.....	38
3.2. Le destin de Moussa Dadis Camara : un départ involontaire du pouvoir	40
3.3. Faire comme Sékouba Konaté : partir en démocrate.....	43

Introduction

Le 5 septembre 2021, la Guinée a connu un nouveau putsch militaire. Ce jour-là, le président Alpha Condé a été renversé par un groupe de soldats dirigé par le Colonel Mamadi Doumbouya. Cette junte militaire s'est baptisée *Comité national du rassemblement et du développement (CNRD)*. Ce putsch venait parachever un processus de remise en cause des fragiles avancées démocratiques conquises en 2010. Le premier président démocratiquement élu de la Guinée, le professeur Alpha Condé, avait lui-même engagé le processus en forçant un troisième mandat par un « coup d'Etat constitutionnel »¹ qui avait divisé le pays. Une révision constitutionnelle au forceps lui avait permis, en novembre 2020, de s'offrir un troisième mandat à 82 ans. Une élection contestée par ses adversaires, avec des manifestations réprimées dans le sang.

En somme, le projet de troisième mandat d'Alpha Condé aura coûté la vie à des dizaines de Guinéens². Sans compter les nombreuses personnes blessées. Par sa soif du pouvoir, l'ancien opposant historique – aux « dictatures » de Sékou Touré et Lansana Conté – devenu président – par voie électorale en 2010 – a mis un frein au processus de consolidation de la jeune démocratie guinéenne. Et désormais, il faut tout reprendre à zéro. Car, ce faisant, il a créé les conditions d'un retour des militaires au pouvoir.

Des soldats ont profité de ce contexte de recul démocratique pour opérer un coup d'Etat militaire le 5 septembre 2021. Ils justifient leur prise de pouvoir par « la situation sociopolitique et économique du pays, le dysfonctionnement des institutions républicaines, l'instrumentalisation de la justice, le piétinement des droits des citoyens, l'irrespect des principes démocratiques, la politisation à outrance de l'administration publique, la gabegie financière, la pauvreté et la corruption endémique »³.

¹ Morin Yamongbé, « Billet. Un troisième mandat en Guinée, bravo Alpha Condé ! », [Un troisième mandat en Guinée, bravo Alpha Condé ! \(courrierinternational.com\)](https://www.courrierinternational.com/fr/actualites/afrique/un-troisieme-mandat-en-guinee-bravo-alpha-cond%C3%A9), consulté le 22 juillet 2023.

² *Amnesty International*, « Guinée. Au moins 50 personnes tuées en toute impunité dans des manifestations en moins d'un an », [Guinée. Au moins 50 personnes tuées en toute impunité dans des manifestations en moins d'un an \(amnesty.org\)](https://www.amnesty.org/fr/fr/news-and-events/news/2023/07/22/guinee-au-moins-50-personnes-tuees-en-toute-impunite-dans-des-manifestations-en-moins-dun-an/), consulté le 22 juillet 2023 ; *VOA avec AFP*, « La contestation contre le 3e mandat a fait 90 morts, selon l'opposition guinéenne » [La contestation contre le 3e mandat a fait 90 morts, selon l'opposition guinéenne \(voafrique.com\)](https://www.voafrique.com/fr/news/la-contestation-contre-le-3e-mandat-a-fait-90-morts-selon-l-opposition-guineenne/), consulté le 22 juillet 2023.

³ Premier discours de Mamadi Doumbouya après le coup d'Etat du 5 septembre 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=Q5don9cPFvc>, consulté le 19 juillet 2023.

Ce dernier coup d'Etat s'inscrit dans la lignée d'une tradition de putschs qui a fait l'histoire du pays. Entre les tentatives de coups d'Etat déjouées et celles réussies, les alternances au pouvoir en Guinée ont souvent été le fait d'irruption de militaires dans le champ politique. Toutefois, le coup d'Etat de Mamadi Doumbouya porte quelques particularités. D'une part, c'est le premier coup d'Etat qui renverse un président en exercice. Les putschs de 1984 et 2008 sont intervenus à la suite du décès, au pouvoir, des présidents Ahmed Sékou Touré et Lansana Conté. En 2021, Mamadi Doumbouya n'a pas attendu le décès d'Alpha Condé avant de s'asseoir sur le trône présidentiel. D'autre part, ce coup d'Etat vient mettre fin à une petite parenthèse jugée « démocratique » à la tête de la Guinée. Après le long règne du militaire Lansana Conté (1984-2008), l'avortement des ambitions d'éternité du capitaine Moussa Dadis Camara (2008-2009) et l'attitude jugée « exemplaire » du Général Sékouba Konaté (2009-2010), l'élection d'Alpha Condé a été vécue comme le début d'une expérience démocratique en Guinée. Surtout que celui qui arrive au pouvoir s'était construit la réputation d'« opposant historique » aux « dictatures » d'Ahmed Sékou Touré (1958-1984) et Lansana Conté. Son profil rassurait et donnait l'espoir qu'il saura protéger et sauvegarder la démocratie. Hélas ! Onze ans après cette illusion démocratique, la Guinée revient à la réalité des régimes militaires.

Des origines du putsch aux premiers pas des putschistes

L'avènement des militaires au pouvoir le 05 septembre 2021 a été favorablement accueilli par les principaux acteurs politiques et la société civile guinéenne. Le coup d'Etat militaire constitue un crime imprescriptible dans la constitution guinéenne. Cependant, sa condamnation dépend de la légitimité de la constitution. Quand l'on tord le cou à une constitution pour permettre à un chef d'Etat en fin de second mandat de briguer un troisième mandat, les opposants à la modification constitutionnelle, lassés des manifestations de rues soldées par des morts et des emprisonnements, ne comptent que sur la communauté internationale et l'armée du pays lorsque toutes les voies de recours sont épuisées. Devant ce genre de régime répressif qui réduit ses opposants au silence, on fait appel à l'armée dans les prières ou même en public⁴.

Entre 2019 et 2020, le Président Condé s'est préparé à se présenter pour un troisième mandat ; il a modifié la constitution déclenchant des manifestations généralisées qui ont souvent été réprimées par

⁴ Avis de plusieurs acteurs politiques recoupés, interviewés du 15 au 20 juillet 2023.

la violence. Les principaux protestataires notamment les responsables du FNDC (Front National pour la Défense de la Constitution) dont Oumar Sylla alias Foniké Mènguè, Sékou Koundouno, Ibrahima Diallo ont été emprisonnés pour troubles à l'ordre public. D'autres responsables de l'opposition tels que Chérif Bah, Abdoulaye Bah, Ousmane Gaoual Diallo et Cellou Baldé du principal parti d'opposition ont été mis derrière les barreaux pour association de malfaiteurs. Le principal leader de l'opposition Cellou Dalein Diallo est confiné. En effet, tous ceux qui ont été critiques à l'égard du régime « anticonstitutionnel » d'Alpha Condé ont été inquiétés d'une manière ou d'une autre⁵.

Au cours de l'Assemblée générale virtuelle (AGV) de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) érigée au domicile du chef de file de l'opposition en 2020 à cause de la fermeture de leur siège par le régime Condé, le chef de file de l'opposition a lancé un cri de cœur à l'armée. Il a demandé aux Forces de Défense et de Sécurité de voir les conditions misérables du peuple de Guinée et d'observer leur rôle d'armée républicaine au service du peuple. Cet appel de Cellou Dalein Diallo a été perçu par plusieurs observateurs comme une incitation à un renversement de régime⁶.

Néanmoins, après avoir manipulé la constitution par le biais d'un référendum, Alpha Condé a remporté un troisième mandat en octobre 2020 lors d'une élection contestée. Comme le dit un proverbe malinké « ni do la ba ma faa, do la na tɛ diya »⁷, le malheur des uns fait le bonheur des autres. Moins d'un an plus tard après le « coup d'Etat constitutionnel », le Président Alpha Condé a été renversé par un coup d'État militaire, dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya. Au début, plusieurs protestataires opposés au troisième mandat du président Condé ont salué ce coup d'État.

Certains coups d'État en Afrique viennent au moment où le peuple est las d'un système autocratique érigé en mode de gouvernance. Dans l'effervescence du putsch, les prisonniers politiques sont libérés, les exilés retournent au pays, les assises nationales sont organisées. Les putschistes gagnent facilement l'admiration et le soutien du peuple. Il leur porte naïvement confiance et les considère comme comité de salut, patriotes et sauveurs de la nation. Ces nouvelles autorités confortées dans leur position

⁵ Un des co-auteurs même de la présente note d'analyse – Amara Mansa Doumbouya – a été emprisonné et contraint à l'exil.

⁶ Page Facebook du Président Cellou Dallein Diallo, consulté le 21 juillet 2023.

⁷ Proverbe Malinké qui signifie qu'il faut que la chèvre de l'un soit abattue pour que la saveur de l'autre soit bonne.

promettent la lutte contre la corruption, l'impunité, le détournement du bien public, la réconciliation nationale et l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives à la fin de leur redressement. Ils garantissent aux peuples qu'ils ne viennent pas pour s'éterniser au pouvoir, qu'aucun membre de la junte ni du gouvernement ne sera candidat aux élections. Une bonne raison de plus pour les soutenir. Ils bénéficient alors de l'accompagnement du peuple, des acteurs politiques et sociaux.

Le CNRD, principal organe de gestion de la transition guinéenne, n'a pas fait exception à cette règle. Les premiers discours du colonel Mamadi Doumbouya, chef de l'État, Président de la transition, ont fasciné les Guinéens, même les plus avertis. Ses discours ont été séduisants et apparemment sincères aux yeux de plusieurs observateurs. Il a promis qu'il ne commettra pas les erreurs du passé ; il a condamné les tueries et arrestations arbitraires qui ont caractérisé les manifestations sous le régime d'Alpha Condé. Il matérialise ces regrets par la visite du cimetière de Bambeto⁸. Excepté le Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), la plupart des composantes de la Guinée a été emporté par ces gestes du Colonel Doumbouya : « Aucune condamnation de ce coup d'Etat par les pro-démocrates du pays », a regretté Lansana Karifamoriah Kaba, membre du bureau politique du RPG, le parti du Président Alpha Condé.

A la fin de l'année 2021, tout semblait bien aller entre les acteurs de la société civile, les organisations politiques et le CNRD. Quelque temps après la mise en place du gouvernement de transition, le Front national pour la défense de la constitution (FNDC) a demandé la publication des membres du CNRD, la déclaration des biens de chaque membre du gouvernement. Quant aux acteurs politiques, la question de l'élection qui n'a jamais été déterminée par la junte a été soulevée. Le gouvernement de transition, dirigé par l'armée, n'a pas précisé le calendrier de la transition avant mai 2021, prolongeant la période de transition de 36 mois supplémentaires. Depuis lors, le gouvernement de transition a restreint les libertés civiles, interdit les manifestations et a arrêté des militants de partis politiques et acteurs de la société civile. Cette période de noce caractérisée par l'enthousiasme bon enfant entre les putschistes et les acteurs politiques et sociaux du pays s'est alors effritée.

⁸ La plupart des manifestants tués ont été enterrés au cimetière de Bambeto.

Questions méthodologiques

Le présent travail se fonde donc sur une série de questions inspirées par ce nouveau putsch : Le retour des militaires au pouvoir est-il pérenne ou temporaire ? La jeune démocratie guinéenne connaît-elle une crise de croissance qui l'aidera à se renforcer ? Ou vit-elle son crépuscule au bout d'une décennie d'expérience mitigée ? Autrement dit, la transition entamée le 5 septembre 2021 aboutira-t-elle à la mise en place d'un pouvoir civil et de manière démocratique ? Au regard du temps qu'elle prend, va-t-elle réussir les réformes politiques et institutionnelles qu'elle a prétendu mener ? Ou ces réformes serviront-ils d'arguments voire de moyens pour se maintenir au pouvoir ?

Ces questions ne sont pas exhaustives. Elles ont guidé la réalisation de cette note d'analyse. Du point de vue méthodologique, la présente note s'est appuyée sur quatre outils relevant de l'approche qualitative : l'observation, l'analyse de discours, la revue documentaire et quelques entretiens.

L'observation est à la fois participante et non participante. Des quatre co-auteurs de ce travail, deux résident en Guinée et sont de nationalité guinéenne. Ils vivent donc au plus près et sur le terrain d'étude, observent l'action des nouvelles autorités, vivent et constatent les effets de ladite action. Deux autres co-auteurs du présent travail vivent à l'extérieur de la Guinée et sont de nationalité béninoise. Ayant un intérêt scientifique pour la Guinée, ils suivent de loin le déroulement de la transition depuis le début. Ce papier est donc la synthèse et le mélange des analyses de quatre chercheurs observant l'objet d'étude de lieux différents, et avec des lunettes différentes : celles du juriste, du politologue, du sociologue et du philosophe.

Le travail se fonde aussi en partie sur l'analyse des discours des acteurs clés de la scène politique guinéenne. Il faut comprendre ici la notion de discours comme toute sorte de déclaration publique faite au cours d'une allocution, d'une interview... Nous avons ainsi eu recours aux discours officiels, allocutions, interviews du président de la transition. Celles d'autres personnalités publiques ont aussi été analysées.

La revue documentaire est un exercice obligatoire. Elle nous a permis de voir les travaux précédemment publiés sur la question en étude. Nous nous sommes rendu compte que les travaux scientifiques ne sont pas nombreux. En revanche, les coupures de presse nous ont été d'une réelle

utilité. Elles nous ont surtout permis de recenser et de monitorer les faits, de les analyser, mais aussi d'avoir les déclarations de personnalités dont l'analyse était pertinente pour ce travail.

Quant aux entretiens, ils nous ont permis de confronter nos propres analyses avec celles de personnalités impliquées ou non dans les événements en étude. Ils ont éclairé nos analyses et renforcé l'effort d'objectivité que nous nous sommes imposés. Une quinzaine de personnes ressources issues des partis politiques, des cercles du CNRD, de la société civile... ont ainsi été interviewées dans le cadre de ce travail.

Analyser la situation sociopolitique actuelle de la Guinée n'est pas œuvre facile. Cet exercice peut s'intéresser à un nombre illimité d'aspects pertinents. La présente note d'analyse a fait le choix de se concentrer sur la gouvernance politique de la transition, les interactions entre les autorités de la transition et d'autres acteurs sociopolitiques du pays, les grands débats juridico-politiques et les scénarios d'avenir.

I. Une gouvernance politique diversement appréciée

L'avènement des militaires au pouvoir n'a pas donné lieu à des condamnations fermes à l'intérieur de la Guinée. Des acteurs politiques et de la société civile se sont pris d'amour pour les putschistes, leur accordant le bénéfice du doute. Mais ce coup de foudre va progressivement s'éteindre au fur et à mesure que la junte mettra en place sa politique. Dans l'analyse de la gouvernance politique de la transition, il s'avère donc pertinent de mettre l'accent sur les interactions entre les autorités militaires au pouvoir et les autres parties prenantes de la crise guinéenne : acteurs politiques, société civile, communauté internationale.

I.1. Des rapports contrastés avec les acteurs politiques

Les premiers rapports entre les acteurs politiques et le CNRD ont été les meilleurs. Les organisations politiques avaient vu en la junte de bons interlocuteurs qui prendraient en compte leurs préoccupations. D'autant plus que la junte avait promis qu'elle ne commettra pas les erreurs du passé. L'autre décision qui a inspiré la confiance des acteurs politiques était la promesse plusieurs fois réitérée du Colonel Mamadi Doumbouya de ne pas participer, ni lui ni les membres du gouvernement aux prochaines élections qui couronneront la fin de la transition. Cette admiration bénéficiée par la

junte était aussi le résultat de la mise en liberté des prisonniers politiques et d'opinions incarcérés dans les mouvements de protestations contre le troisième mandat, la levée de restrictions de voyages des principaux acteurs politiques, la rétrocession du passeport du chef de file de l'opposition, Cellou Dalein Diallo et la visite du cimetière de Bambéto où reposent les martyrs de la répression.

Pourtant, peu après les premiers mois de la prise du pouvoir, les intentions du Colonel Mamadi Doumbouya à maintenir le pouvoir n'ont pas été difficiles à discerner. Les actes parlant plus que les mots, toutes les démarches du CNRD jusqu'ici en font foi. À défaut de se présenter lui-même, il soutiendra une tierce personne qui lui retournera le pouvoir après un ou deux mandats.

Avec le constat de cette volonté de la junte, la confiance entre la junte et les militaires s'est graduellement détériorée, car après les premières rencontres entre la junte et les organisations politiques en septembre 2021, les leaders politiques ont envisagé la mise en place d'un cadre inclusif de dialogue entre les acteurs politiques, la société civile et le gouvernement. Cette volonté des organisations politiques s'est heurtée à une difficulté conceptuelle. Les organisations politiques se sont alors divisées en groupes.

Le RPG arc-en-ciel, l'Alliance nationale pour le développement (ANAD) et le FNDC politiques⁹ ont préféré un cadre de dialogue à une concertation de tous les partis politiques. Un responsable de l'ANAD ayant requis l'anonymat s'interroge « sur la chance d'une quelconque entente sur les éléments liés à la transition quand on regroupe plus de trois cents parties politiques dans une même salle pour parler des mêmes choses ». Par ailleurs, la concertation selon les mêmes responsables consiste à donner son avis sur une question déterminée sans trouver de consensus sur les points de divergence.

Les partis politiques constitués dans la coalition des Forces vives supposent que les décisions doivent être prises par consensus à la place des prises de décisions paritaires. Le dialogue proposé par le gouvernement à travers le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, à leurs yeux, n'était qu'une fiction. Un responsable de l'UFDG a fait savoir qu'ils ne peuvent pas se comprendre. Il fait remarquer que « Nous parlons de dialogue, alors que le gouvernement parle de

⁹ FNDC politiques, est un ensemble de partis politiques qui s'est joint au mouvement Citoyen FNDC pour combattre la modification constitutionnelle et boycotter les élections de 2020.

concertation ». Il poursuit en disant que « le CNRD veut nous dicter des ordres, cela passe mieux dans les casernes qu'avec les acteurs politiques ». Sous la peur d'avoir le même sort que le capitaine Moussa Dadis Camara, la junte a utilisé la politique de la division qui a consisté à arranger certains acteurs politiques de leur bord.

Certains acteurs politiques déclarent avec regret la démarche de la junte à provoquer la division entre les acteurs politiques pour faire passer sa volonté de museler les organisations politiques. Un responsable de l'UFDG indique en ces termes : « Ne pouvant obliger tous les acteurs politiques à accepter sa démarche unilatérale, la junte manipule les petits partis politiques pour nous affaiblir. [...] Dans nos entretiens, ce sont les petits partis qui s'opposent à nous, ils rejettent en boucle toutes nos revendications et approuvent les propositions du gouvernement ». Il renchérit : « C'est pour toutes ces raisons que nous demandons le cadre inclusif de dialogue, pour qu'ensemble nous décidions de la marche de la transition ».

Certains acteurs interviewés rappellent qu'en Guinée, plus de 300 partis politiques sont agréés, mais seulement trois partis se partagent les 80% de l'électorat guinéen : RPG, l'UFDG et l'Union des forces républicaine (UFR). Ils estiment que lorsque la « dictature politique s'instaure fallacieusement avec le visage de démocratie, la junte veut légitimer sa démarche en arrangeant de son côté des organisations politiques de faible influence qui parlent et agissent en leur faveur¹⁰ ».

Cette pratique politique développée en Guinée par le régime d'Alpha Condé a refait surface avec le CNRD. Dans les rencontres avec le gouvernement, les partis jugés favorables à la junte partagent les mêmes tables de dialogue que les grands partis, et bénéficient du même statut. Dans cet ensemble, certains partis sont toujours prêts à faire avaler la couleuvre pour le pouvoir¹¹.

Au-delà de l'obstruction du cadre de dialogue, la junte, qui avait promis que la justice sera la boussole qui orientera les actions de chaque citoyen, a procédé à la spoliation des biens des leaders politiques. Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré ont été déguerpis de leurs maisons en dehors de toute décision

¹⁰ Ces informations sont recoupées des interviews que plusieurs acteurs politiques nous ont accordées. Pour des raisons de sécurité, la plupart nous a demandé de les garder dans l'anonymat.

¹¹ *Ibid.*

judiciaire¹². Le RPG arc-en-ciel qui venait à peine de cicatriser ses plaies à travers un congrès de repositionnement a enregistré des arrestations systématiques de ses cadres par la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Une dizaine de responsables du RPG périlissent en prison.

Devant ces arrestations massives des leaders politiques, Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré ont quitté le pays de peur d'être objets de représailles politiques visant à faire taire tous les grands leaders politiques susceptibles de poser des obstacles à la junte. Au constat d'une régression démocratique et l'émergence d'une nouvelle dictature militaire qui rappelle les régimes militaires précédents, les coalitions politiques RPG arc-en-ciel, ANAD et FNDC politiques ont formé avec la société civile une alliance dénommée les Forces Vives. Cette alliance a décidé de boycotter tout dialogue politique avec le gouvernement guinéen sans implication de la CEDEAO.

Pour de nombreux autres acteurs, les deux ans de transition arrêtés par le CNRD en commun accord avec la CEDEAO suffisent pour accompagner le gouvernement dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel. Le reste des imperfections seront corrigées par le dialogue. Ils craignent que le harcèlement de la junte ne les oblige à refuser de quitter le pouvoir.

Malheureusement l'espoir escompté par ce groupe d'acteurs politiques n'est pas encore atteint. Le décret du Colonel Mamadi Doumbouya publié le 09 août 2023 annonçant désormais la désignation des conseils de quartiers par les gouverneurs a été vivement attaquée par Lansana Kouyaté, le Président du Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN). Bien qu'il soit un soutien affiché du CNRD, Lansana Kouyaté n'approuve pas la décision du Colonel Mamadi Doumbouya relative à la nomination des Conseils de quartiers et de districts par les gouverneurs. Il le fait savoir à l'occasion de l'assemblée générale de son parti, tenue ce samedi 19 août 2023, à Conakry : « Cette décision n'est pas conforme aux règles démocratiques, qui veulent que les dirigeants des quartiers et des districts soient élus par les habitants de ces localités ». Néanmoins, cette occupation bien que productive vaut mieux que l'abandon du champ politique au CNRD tout seul. En outre, la junte aura tous les arguments pour manipuler l'opinion et démontrer la mauvaise foi des acteurs politiques.

¹² *Ibid.*

L'histoire politique de la Guinée rappelle que le boycott des assises politiques et la non-participation des acteurs politiques à la vie politique nationale sont inopportuns. En 2003 la Coordination de l'opposition démocratique (CODEM) a boycotté l'élection présidentielle, pourtant le général Lansana Conté, le Président de la RÉPUBLIQUE d'alors a tout de même organisé les élections et les a remportés pour un troisième mandat de sept ans face à Mamadou Bhoïe Bah, un candidat que lui-même a créé qui était méconnu des Guinéens à l'époque. Ce genre de manipulation politique peut bien arriver si tous les acteurs politiques boycottent le cadre de concertation¹³.

La politique a horreur du vide, et le rôle des partis politiques dans ce cas de figure, est non seulement d'encadrer les militaires sur le droit chemin mais aussi les empêcher de nourrir des velléités de s'éterniser au pouvoir. Cet acte est citoyen et responsable. Loin de toute sorte d'hypocrisie et de démagogie, il est plus précieux de répondre présent que d'abandonner le champ aux moins bons qui n'aspirent qu'à remplir leurs poches¹⁴. Selon Mory Kaba, le Président de la coalition APAV, « il faut d'abord exister et faire connaître ses idées quoi qu'il en soit ». Il soutient que la transition ne doit pas seulement être focalisée sur les élections, « il y a des préalables qu'il ne faut pas écarter ». Son parti n'envisage pas seulement les élections comme réussite de la transition, il pense qu'il faut assainir les finances publiques et éviter que ceux qui ont mis l'économie du pays à genoux n'utilisent l'argent dilapidé de l'Etat pour venir au pouvoir. A la question de savoir quel est leur rôle en tant que parti politique au cours de cette transition, il nous dit ceci : « *Pour nous, il ne faut pas laisser la place au vide. Lorsque vous laissez la place au vide, si le vide se crée, ceux qui viendront combler le vide, si la chance doit sourire au vide, la chance ne sourit qu'à ceux qui ont comblé le vide. Voilà pourquoi, nous qui avons eu l'ambition de diriger la Guinée avant l'avènement des militaires au pouvoir, nous nous sommes dit : qu'il était plus encore temps, d'être acteur majeur, en comblant le vide, pour que notre ultime objectif puisse se réaliser : conquérir et exercer le pouvoir en République de Guinée à la fin de la transition. En politique, il y a deux choses qu'il ne faut pas louper : c'est le temps et l'opportunité. Le temps est là, et l'opportunité s'y prête* ».

¹³ Voir Alpha Condé, *Un Africain engagé. Ce que je veux pour la Guinée*, Picollec, 2010, 168 pages.

¹⁴ Interview de la Facilitatrice Makalé Traoré, la page de la télévision nationale RTG consultée le 19 juillet 2023.

« En tirant les leçons des transitions précédentes, et d'autres exemples d'ailleurs, je crois qu'il est souvent maladroit de pousser souvent les militaires au pouvoir jusqu'au mur. Les étouffer. Quand c'est comme ça, cela engendre souvent des conséquences drastiques. Ce qu'on appelle par endroit : les réactions du désespoir. Ce sont souvent certains acteurs trop pressés qui pour la plupart, ont été aux affaires, qui n'ont qu'un seul objectif : organiser rapidement les élections présidentielles. Or, un pays mal en point comme le nôtre, agenouillé par la faute de la mal gouvernance, les détournements massifs des deniers publics et de la corruption ; doit pourtant être soumis à la reddition des comptes. C'est-à-dire, la question de redevabilité qui est au centre de toutes nos sorties ».

Entre les acteurs politiques, les objectifs pour la transition sont divergents. Les uns sont à la conquête du pouvoir tandis que d'autres peuvent se contenter des postes au sein du gouvernement. Cette triste réalité empêche leurs ententes et réconforte la junte dans ses intentions de confisquer le pouvoir. En plus, leurs divisions les affaiblissent face au pouvoir car elles ne leur permettent pas d'entreprendre des actions concrètes et efficaces sur le terrain.

1.2. Des rapports décroissants avec les acteurs de la société civile

La société civile guinéenne a effectué une implication profonde sur la scène politique lors de la revendication citoyenne de 2007 qui a abouti à la mise en place d'un gouvernement de consensus dirigé par Lansana Kouyaté. Cette grogne sociale de 2006 et 2007 sous Lansana Conté a valorisé l'implication de la société civile dans la perspective d'une ouverture de la politique nationale. Le rôle joué par le Conseil national des organisations de la société civile (CNOSC) dans les protestations des intersyndicales dont la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) et l'Union Syndicale des travailleurs de Guinée (USTG) a renforcé l'implication de la société civile guinéenne dans le champ politique. Le dynamisme qui a caractérisé ce mouvement citoyen a inspiré la nouvelle génération d'acteurs de la société civile.

Malgré les violences policières, l'implication des acteurs de la société civile lors de la modification constitutionnelle de 2010 a été remarquable sur le terrain¹⁵. Quand bien même, certains acteurs de la société civile se sont simplement contentés de la condamnation de la modification constitutionnelle

¹⁵ Human Rights Watch, « la troisième grève, le point critique », <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/2007/guinea0407/6.htm>, consulté le 23 juillet 2023.

et les tueries qui s'en sont suivies, sans afficher ouvertement leur position par rapport au troisième mandat.

Était-ce la peur d'être arrêtées ou avaient-elles reçu de l'argent dans les coulisses du pouvoir ? Ce qui ne laisse pas de doute, c'est que certaines organisations telles que le CNOSC ont félicité la victoire du président Alpha Condé pour le troisième mandat¹⁶.

Malgré, cette crédibilité écorchée de la plus grande coordination nationale, le président de cette coalition en l'occurrence Dansa Kourouma a été nommé à la tête du CNT. Cette nomination a été vigoureusement décriée dans l'opinion. En fait, Dansa Kourouma n'a pas été très tranchant à l'égard du troisième mandat. Toutefois, dans la composition du CNT, les faïtières et organisations de la société ont bénéficié de sept places sur les quatre-vingt-un membres.

Le Front national pour la Défense de la constitution (FNDC), le mouvement citoyen né pour combattre la volonté du Président Alpha Condé de briguer un troisième mandat regroupe des organisations de la société civile et des partis politiques. Il s'est illustré dans les séries de manifestations à partir d'octobre 2019-2021 avec finalement une cinquantaine de morts. Ce mouvement est resté stoïquement catégorique face au régime d'Alpha Condé malgré les fréquentes arrestations de plusieurs responsables et manifestants. En conséquence, les principaux responsables ont croupi en prison durant le reste du temps qu'Alpha Condé a fait au pouvoir. Le lendemain du coup d'Etat du 05 Septembre 2021, les principaux responsables du FNDC qui étaient en prison ont été triomphalement libérés.

L'admiration de la junte par le FNDC s'est naturellement renforcée. Le dynamisme du FNDC pareillement dans les protestations précédentes leur a valu la légitimité de mouvement citoyen crédible aux yeux des citoyens et des nouvelles autorités du pays. A la suite du coup d'Etat en Guinée, les condamnations et menaces de sanctions n'ont pas tardé ; la CEDEAO, suivie d'autres institutions internationales, l'ont condamné tout en proférant des menaces de sanctions. C'est ce qui a motivé le FNDC a organisé une tournée auprès des chefs d'Etats ouest africains pour un plaidoyer en faveur

¹⁶ Le point « Guinée : tout sauf un troisième mandat d'Alpha Condé », https://www.lepoint.fr/afrique/guinee-la-psychose-reste-vivace-25-10-2019-2343550_3826.php consulté le 24 juillet 2023.

de la junte. Cette tournée a donné une certaine légitimité à la junte guinéenne du fait de la mobilisation des acteurs de la société civile en leur faveur¹⁷. Malheureusement, l'espoir que caressait le FNDC s'est vite perdu.

D'abord, le refus de la junte de répondre aux nombreux appels au dialogue sur la transition a profondément dégradé la relation entre le FNDC et le CNRD. Ensuite, les séries de réclamations du FNDC liées à la publication de la liste des membres du CNRD, la publication des biens des membres du gouvernement et la limitation de la durée de la transition à deux ans à compter du 05 Septembre 2021 ont davantage détérioré leurs relations. L'attitude de défiance chronique du pouvoir guinéen vis-à-vis de la CEDEAO, sa gestion unilatérale et autoritaire de la transition et l'usage illégal d'armes létales dans la gestion des manifestations ont enterré tous les espoirs que le FNDC portait en la junte.

Déçu de ceux qu'il estime rectifier des décennies de dictature, de corruption, d'injustice et de mal gouvernance, le FNDC a alors décidé une série de manifestations de rue en bravant l'interdiction de manifestation par la junte. Comme dans la tradition de la Guinée, on a enregistré des morts et des blessés. Pour le Président du FNDC, la manifestation de rue est le dernier recours que son mouvement n'a jamais souhaité.

Les manifestations de rue qui ont constitué leurs forces sous le régime d'Alpha Condé sont interdites. A la veille de chaque manifestation projetée, le gouvernement réquisitionne l'armée sur les différents carrefours des zones d'oppositions, l'axe Cosa-Bambéto-Hamdallaye.

En réalité, l'implication de la société civile dans la politique en Guinée est assez compliquée. Les marches qu'elle projette ne sont pas parfois suivies par la population. La paupérisation de la population est aussi un facteur important qui étouffe toutes les actions citoyennes. Nombreux sont les habitants de Conakry qui vivent au jour le jour. Ensuite, les marches dites pacifiques qui ne le sont pas au juste empêchent plusieurs citoyens de rallier leur lieu de travail les jours de marche. D'autres se voient dépourvus de leurs biens par des bandits qui s'infiltrèrent dans la masse des manifestants. Ces mauvaises expériences des marches citoyennes ont amené la majeure partie de la population (même

¹⁷ Le Lynx « Tournée sous-régionale du FNDC : un bilan reluisant », <https://lelynx.net/2021/11/tournee-sous-regionale-du-fndc-un-bilan-reluisant/>, consulté le 22 juillet 2023.

opposés au pouvoir en place) à critiquer les manifestations de rue. En outre, le taux d'analphabétisme exorbitant du pays contribue aussi largement à la méconnaissance du rôle de la société par la majorité des citoyens.

Pour voir, une action de la société civile guinéenne réussir, il faut qu'elle se rallie à une organisation politique pour se faire entendre. Voilà pourquoi, ils sont jugés de faire des partis pris ou de jouer sous la couverture d'un parti politique.

Les actions menées contre les acteurs de la société civile ne donnent pas un avenir agréable à l'action civile. En dépit de toutes les promesses de liberté d'expression, du respect des droits individuels et collectifs, les actes posés sur le terrain exhibent des présomptions que la junte est résolue à faire taire toutes les voies discordantes. Par ailleurs, le gouvernement de transition a, dans un communiqué signé par Mory Condé, le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, dissout le FNDC pendant que les responsables du collectif étaient en prison à la suite d'une arrestation violente et nocturne de certains parmi eux.

A l'état actuel de la situation de la transition en Guinée, la répression, les arrestations arbitraires, les emprisonnements sans procès ont profondément atrophié l'implication des acteurs de la société civile dans la transition. Après plus de neuf mois en prison, les responsables du FNDC ont été libérés sans aucune forme de procès¹⁷. Jusque-là, les acteurs impliqués dans le combat pour le retour à l'ordre constitutionnel sont sous le poids de menaces et d'interdiction de voyager.

Tout récemment le 1^{er} juin 2023, Ibrahima Diallo, l'un des membres du FNDC fut interdit de voyager à l'aéroport international Ahmed Sékou Touré de Guinée.

1.3. Des rapports difficiles avec les acteurs internationaux

Il est de coutume pour les institutions internationales de procéder à la condamnation du coup d'Etat militaire. Ainsi l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres institutions internationales ont condamné la prise de pouvoir par les armes en Guinée, demandant la libération immédiate du président Alpha Condé. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a « fermement » condamné « toute prise de pouvoir » en Guinée « par

la force du fusil », appelant « à la libération immédiate du président Alpha Condé ». L'Union européenne, les Etats-Unis, la France et plusieurs autres pays se sont joints à la CEDEAO.

Une dizaine de jours après le coup d'Etat, une mission ouest-africaine comprenant le président ivoirien, Alassane Ouattara, et ghanéen, Nana Akufo-Addo, s'est rendue le vendredi 17 septembre 2022 en Guinée pour exposer aux putschistes ses exigences, dont la tenue d'élections dans les six mois, un délai a priori peu compatible avec le point de vue des militaires. Dans le pays, la majeure partie de la population guinéenne et quelques acteurs politiques, ont jugé cette mission de la CEDEAO d'incongrue. Car pour eux, lors de la modification constitutionnelle qui a donné un troisième mandat à Alpha Condé, la CEDEAO n'a pas été ferme pour arrêter le forcing de ce dernier. Du coup, elle a été traitée d'association syndicale des chefs d'Etats africains pour leurs propres défenses.

Cependant, d'autres partis politiques et organisations sociales, malgré ces mêmes réserves gardées contre la CEDEAO, ont préféré agir avec des méthodes plus diplomatiques. Pour éviter de reprendre les mêmes erreurs qu'au Mali, l'instance sous-régionale s'est abstenue de sanctionner subitement la Guinée. La CEDEAO se devait de gérer le cas guinéen avec pédagogie et tact, car à la différence du Mali, la Guinée dispose d'une ouverture maritime. En plus, il consomme une monnaie locale. Ces avantages dont bénéficie la Guinée le rendent peu vulnérable aux sanctions de la CEDEAO.

Au même moment, l'attitude de la France à l'égard de la junte guinéenne fait l'objet de suspicions. Depuis l'indépendance de la Guinée en 1958, la relation entre la France et la Guinée n'a pas été au beau fixe. Le premier régime de la Guinée accusait constamment la France de préparer ou de soutenir des complots contre la Guinée. En 2009, la France n'a pas été tendre avec le régime du Comité national pour la démocratie et le développement (CNDD) conduit par Moussa Dadis Camara. Contre le troisième mandat d'Alpha Condé, les critiques de la France furent plus acerbes. Cependant, avec le CNRD, la France n'est pas visiblement critique contrairement à la junte malienne et burkinabè. Ces soupçons sont consolidés par le lien entre le chef de la junte guinéenne et la France. Le chef de la junte est un ancien légionnaire français marié à une Française. Cette proximité entre la France et la junte est déplorée par certains leaders politiques et acteurs de la société civile guinéenne.

Quant aux Etats-Unis, le compte à rebours a été enclenché depuis avril 2023 en guise de rappel du délai de vingt-quatre mois de transition. Cette attitude des Etats-Unis a été vigoureusement attaquée par le gouvernement guinéen qui a clamé comme d'habitude, la souveraineté de la nation guinéenne. Chaque fois qu'une institution internationale jette un regard critique sur la Guinée, les autorités guinéennes brandissent la souveraineté de la Guinée.

En dépit de toutes les réticences, la pression de la CEDEAO, fixant un délai d'un mois à la junte pour présenter un calendrier acceptable de passation du pouvoir aux civils, sous peine de sanctions économiques et financières, a porté des fruits car le pouvoir a proposé le délai de 39 mois pour la tenue des élections.

Le Conseil national de la transition (CNT) a validé ces 36 mois, soit une durée de trois ans, pour la tenue des prochaines élections. Cependant, la CEDEAO a toujours estimé que ce délai est "déraisonnable" et "inacceptable". Thomas Boni Yayi, le médiateur désigné par l'instance régionale africaine, s'est rendu deux fois à Conakry en moins de deux mois, pour que la transition guinéenne soit ramenée à un maximum de 24 mois. Mais cela n'a pas abouti. Sous une nouvelle pression de la CEDEAO, la junte a ramené le délai de la tenue des élections à 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle exige également la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif avec les acteurs politiques et la société civile.

A la 63^{ème} session ordinaire de la CEDEAO à Bissau, la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'organisation sous-régionale avait déploré les blocages dans le travail des médiateurs désignés dans les trois pays. Le Président béninois Patrice Talon a alors été désigné pour renouer le contact avec la Guinée, le Mali et le Burkina Faso.

Au demeurant, la gestion politique de la crise par le Colonel Mamadi Doumbouya ne fait pas l'unanimité auprès des diverses instances devant l'apprécier pour une certaine légitimation de ce coup de force. Si le débat ne s'arrêtait que là, il serait manifestement plausible d'espérer une once de changement en l'avenir. Hélas, des controverses juridico-politiques subsistent et, celles-ci fragilisent la confiance de plus en plus dégressive en la junte.

2. Les controverses juridico-politiques de la transition

La plupart des crises politiques et des conflits meurtriers qui déchirent l'Afrique sont généralement une conséquence directe ou indirecte soit d'une mauvaise gouvernance, soit d'un pouvoir sans fin de mandat possible ou encore d'une alternance politique mal négociée¹⁸. Entre les révisions constitutionnelles « déconsolidantes » de la démocratie¹⁹ qui révèlent la banalisation de la constitution et son apprivoisement par les décideurs politiques²⁰, les fraudes à la constitution²¹, entre les coups d'Etat et autres rebellions militaires qui remettent en cause l'ordre constitutionnel établi, entre les dispositions constitutionnelles inadaptées de gestion des successions politiques ou parfois, les gestions controversées de ces conflits, il y a matière à s'intéresser, comme en République de Guinée, au droit de la transition.

Certaines crises peuvent être connues du droit constitutionnel et réglées par lui²². Le droit constitutionnel va jusqu'à organiser les circonstances exceptionnelles²³ dans lesquelles le Chef de l'Etat, ou une autre autorité, est autorisé à exercer des prérogatives exorbitantes du droit constitutionnel commun pour prendre des mesures exceptionnelles, avec des possibilités plus ou moins variées pour le juge constitutionnel de contrôler, ou souvent, de ne pas contrôler le contenu desdites mesures. Malheureusement, « à la différence du droit privé, le droit constitutionnel ne se préoccupe pas d'indiquer quelles conséquences juridiques s'attachent à la survenance d'un cas fortuit ou d'une situation de force majeure dans l'activité des pouvoirs publics », ne tolérant pas « l'irruption dans la sphère juridique du fait brut, non programmable et non maîtrisable »²⁴, car, il y a « antinomie

¹⁸ Voir Thierry Bidouzo, *Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, Aix-en-Provence, Confluence des droits, 2019, pp. 24-25.

¹⁹ Ismaila Madior Fall, *Les révisions constitutionnelles au Sénégal, Révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise*, Dakar, CREDILA, 2011 ; Centre pour la Gouvernance démocratique, « Constitutionnalisme et révisions constitutionnelles en Afrique, cas du Bénin, du Burkina-Faso et du Sénégal », Ouagadougou, 2009.

²⁰ Joël Aïvo, « La crise de normativité de la Constitution en Afrique », *Revue du Droit Public*, n°1-2012, pp. 141 et s.

²¹ Lire Sény Mahamadou Ouedraogo, *La lutte contre la fraude à la Constitution en Afrique noire francophone*, Thèse de doctorat en droit, Université Bordeaux Montesquieu IV, 16 mai 2011, 449 p.

²² Comme les cas de maladie, de décès, de révocation, de démission, de succession ou de mise en accusation des membres de l'Exécutif ou des responsables d'autres entités constitutionnelles, ou encore, les cas de dissolution de chambre parlementaire ou de destitution de gouvernement.

²³ Guerres, insurrections, rebellions, état d'urgence, état de siège.

²⁴ Sény Mahamadou Ouedraogo, *La lutte contre la fraude à la Constitution en Afrique noire francophone*, *Op. cit.*

entre l'ordre juridique démocratique et l'improvisation que secrète la reconnaissance de données extrinsèques au système constitutionnel »²⁵.

L'actualité politique en Guinée invite pourtant à s'intéresser à ce droit de la crise. Il faut réaliser qu'à défaut pour le droit constitutionnel de prévoir des mécanismes permettant de faire face à l'imprévu, à l'impasse, à l'urgent, à l'irrésistible, à l'insurmontable, il se développe des règles parallèles à celles du droit constitutionnel. On a alors le sentiment qu'au nom de la paix, la loi fondamentale est ignorée en même temps que le recours au juge constitutionnel pour « sortir de l'impasse » ou des crises. Ainsi, quand les difficultés et les crises s'installent, il ne reste généralement aux acteurs du moment que de recourir aux accords politiques²⁶. Ces « petites constitutions », « chartes constitutionnelles », « constitutions de crise », en suspendant la constitution et étant pourtant la manifestation d'un certain « conventionnalisme constitutionnel »²⁷, sont sujettes à débats. Parmi les questions importantes et polémiques, trois peuvent retenir l'attention. Il s'agit de la durée de la transition, du projet de révision constitutionnelle et de la limitation des partis politiques.

2.1. La durée de la transition

Le débat sur les transitions démocratiques irrigue depuis plusieurs décennies le fonctionnement des systèmes politiques en Afrique. Le concept même de « transition démocratique » est un concept mouvant, pouvant désigner plusieurs réalités²⁸. Il peut s'agir d'une part de la transition au sens large, tendant vers la consolidation démocratique. Concrètement, la transition ne prend pas fin avec l'organisation des élections, marquant la fin de la période de crise. Elle prend en compte la mise en œuvre de la constitution, le fonctionnement des institutions de la République, l'effectivité de la

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Lire Jean du Bois de Gaudusson, « Les solutions constitutionnelles des conflits politiques », *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4^{ème} trimestre 1996, pp. 250-256 ; Adama Kpodar, « Politique et ordre juridique : Les problèmes constitutionnels posés par l'accord de Linas-Marcoussis du 23 janvier 2003 », *R.R.J.* 2005-4, pp. 2503- 2526 ; Célestin Keutcha Tchapnga, « Droit constitutionnel et conflits politiques dans les Etats francophones d'Afrique noire », *R.F.D.C.*, 2005, n° 63, pp. 451-491 ; Jean-Louis Atangana Amougou, « Les accords de paix dans l'ordre juridique interne en Afrique », *R.R.J.*, 2008-3, pp. 1723-1745 ; Frédéric Joël Aivo, « La crise de normativité de la Constitution en Afrique », *R.D.P.*, N° 1, 2012, pp. 141- 180.

²⁷ Jean-Louis Atangana Amougou, « Les accords de paix dans l'ordre juridique interne en Afrique », *R.R.J.*, 2008-3, p. 1726.

²⁸ Lire Augustin Loada, Jonathan Wheatley (Sous dir.), *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest. Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, Harmattan, 2015, 284 p.

séparation des pouvoirs, la protection des droits et libertés, etc. D'autre part, il s'agit de la transition au sens strict. Sous ce rapport, elle prend fin généralement avec la révision ou l'élaboration d'une nouvelle constitution, la mise en place des institutions de la République et l'organisation des élections. Selon cette conception restrictive, la fin de la transition correspond à la fin de la période de crise. C'est avec cette appréhension que la transition en Guinée est ici évoquée.

La durée de la transition était la question principale après l'arrivée au pouvoir de la junte militaire en Guinée en septembre 2021. L'euphorie populaire dans les rues de Conakry le 06 septembre 2021 et le temps de grâce ont vite laissé la place à l'après-transition. En effet, la question était de savoir quelle serait la durée de la transition.

Devant les menaces de sanctions économiques et financières de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Colonel-Président Mamadi Doumbouya avait annoncé une transition de trois ans conformément à ce qu'avait validé le Conseil national de transition (CNT). Néanmoins, confronté à la pression non seulement des populations, des syndicats, de la société civile, de la classe politique regroupés au sein du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC)²⁹, mais aussi de la CEDEAO, le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) a ramené la durée de la transition de trois à deux ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. Conformément à cette échéance, un certain nombre d'étapes ont été retenues, notamment dix, devant conduire à la restitution du pouvoir à des civils élus. Il s'agit concrètement du recensement général de la population, du recensement administratif à vocation d'état-civil, de l'établissement du fichier électoral, de l'élaboration de la nouvelle Constitution, de l'organisation du scrutin référendaire, de l'élaboration des textes de lois organiques, avant l'organisation des élections locales puis législatives, de la mise en place des institutions nationales issues de la nouvelle Constitution et enfin de l'organisation de l'élection présidentielle. Ces différentes étapes ou tâches, inscrites dans une cohérence et une suite logiques, sont étroitement liées, les unes dépendant de l'évolution ou de l'achèvement des autres.

²⁹ Le Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation annoncera la dissolution de ce Front par arrêté du 9 août 2022, suite à un appel à manifester.

En tous les cas, l'élection présidentielle, censée mettre un terme à la période de transition, est prévue pour se tenir en 2024. Comme le précise l'article 46 de la Charte de transition, « Le Président et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement ne peuvent faire acte de candidature ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition ». Cette disposition n'est susceptible d'aucune modification, souligne l'alinéa 2 de la même disposition.

Néanmoins, des textes à la réalité, il peut y avoir un écart. En effet, les intentions de la junte paraissent de moins en moins claires, au regard de la déception qu'elle suscite dans l'esprit de certains citoyens guinéens. « Le changement qu'on attendait du CNRD, non, on ne l'a pas vu. Nous, on croyait que quand ils viennent, ils vont mettre les choses en marche. Mais ce qu'on voit, ce n'est pas ce qu'on attendait. Ce n'est pas la démocratie. C'est comme s'il veut rester », disait un jeune guinéen, interviewé par Nicolas Negoce, envoyé spécial de BBC à Conakry en septembre 2022³⁰. Comme l'affirme l'envoyé spécial, « J'ai rencontré de jeunes guinéens qui m'ont fait savoir qu'ils étaient déçus, qu'ils s'attendaient vraiment à une nouvelle Guinée, qu'ils ont cru aux promesses du colonel Doumbouya et qu'aujourd'hui, ils ont l'impression que leur pays est en train de vivre une nouvelle fausse transition »³¹. On le voit bien, les annonces du CNRD quant à la durée de la transition et à l'organisation des élections ne bénéficient pas d'une véritable adhésion populaire. Ce déficit de confiance se justifierait aussi par les problèmes liés au processus d'établissement d'une nouvelle loi fondamentale.

2.2. Le projet d'élaboration d'une nouvelle constitution

L'un des points d'attention de la transition en Guinée est évidemment la constitution. Témoin de l'histoire, « révélatrice des particularismes d'un peuple »³², la constitution est le statut de l'Etat³³, l'âme de la République. Acte fondateur de l'Etat³⁴, elle peut être approchée comme un « document

³⁰ <https://www.bbc.com/afrique/articles/ck7n1979rr3o>, consulté le 21 juillet 2023.

³¹ *Ibid.*

³² Frédéric Joël Aïvo, « Les premières constitutions. Le cas de la Constitution intérimaire du Soudan du Sud », in *Revue de droit public*, n° 2, mars 2017, p. 389.

³³ Bernard Chantebout, *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey, 2008, p. 22.

³⁴ Théodore Holo, « Constitution et nouvel ordre politique au Bénin », *RBSJA*, déc. 1989, n° 13, pp. I-10.

référentiel, (...) régulateur [des] désordres politiques »³⁵, « la garantie du consensus fondamental nécessaire à la cohésion sociale »³⁶. De ce point de vue, la constitution rassure. « Elle garantit les droits des personnes, tels qu'elle les a proclamés. Elle garantit l'aménagement des pouvoirs et des fonctions, tels qu'elle les a établis »³⁷. Elle constitue une question fondamentale dans la transition en Guinée.

En effet, dans la plupart des transitions politiques en Afrique, la constitution suspendue au début de la crise, fait généralement l'objet d'amendements, ou simplement, elle est remplacée par une nouvelle constitution. Dans le cas guinéen, il s'agit de l'élaboration d'une nouvelle constitution qui pourrait instituer une nouvelle République, si le détenteur souverain du pouvoir, le peuple, participe à l'établissement de ce nouvel ordre constitutionnel. Comme l'indique la Charte de la transition en son article 56, le Conseil national de transition (CNT) est l'organe législatif de la transition. L'article 57 précisera les missions du CNT, dont entre autres, « élaborer et soumettre pour adoption, par référendum le projet de constitution ». L'appropriation publique du texte constitutionnel est en effet une donnée importante car, « le processus d'élaboration, les acteurs impliqués, le degré d'enracinement informel de la constitution sous les traits du constitutionnalisme tant au niveau des élites que des citoyens ordinaires »³⁸ sont de véritables marqueurs pour la stabilité politique des Etats. Et la Guinée n'est pas en marge.

En effet, la légalité et la légitimité du processus d'élaboration de la constitution guinéenne sont des déterminants majeurs du degré d'acceptation, d'obéissance et de soumission à elle. Dès lors, le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) et le Conseil national de transition (CNT) devraient offrir un service intégral et non partiel³⁹. Autrement dit, le projet de loi fondamentale ne devrait pas être un prêt-à-porter constitutionnel ; il doit reposer sur une large

³⁵ Pierre Avril, « Une revanche du droit constitutionnel ? », *Pouvoirs*, n° 49, 1989, p. 5.

³⁶ Marie-Claire Ponthoreau, « La Constitution comme structure identitaire », in Dominique Chagnollaud (dir.), *Les 50 ans de la Constitution. 1958-2008*, Paris, LexisNexis, 2008, p. 32.

³⁷ Francis Delpérée, « « Les rayons et les ombres » de la Constitution », in *Revue française de droit constitutionnel*, 2015/3, n° 103, pp. 581-590, (spéc., p. 583).

³⁸ Augustin Loada, « Introduction », in Augustin Loada, Jonathan Wheatley (Sous dir.), *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest. Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, l'Harmattan, 2015, p. 26.

³⁹ Voir Thierry Bidouzo, « La fonction constituante dans les processus de sortie de crise en Afrique », *Annales de l'Université de Parakou, Série « Droit et Science Politique »*, Vol. 5, n° 2, Tome 2, 2022, pp. 1644-1670.

consultation populaire⁴⁰. Ouvrant le symposium sur le constitutionnalisme des 21 et 22 février 2023 à Conakry, le Président du CNRD, le Colonel Mamadi Doumbouya, a indiqué des orientations claires relatives au processus de rédaction de la nouvelle Constitution guinéenne. Selon lui, il s'agit d'élaborer une Constitution qui adresse les réalités guinéennes avec des solutions à la guinéenne. Il ajoute qu'il ne s'agira pas d'un copier-coller des Constitutions d'autres pays, compilées à la hâte pour être soumis au Référendum du peuple de Guinée⁴¹.

Il n'est pas vain d'indiquer que le Conseil national de la transition (CNT) a mis en place le 8 juillet 2023 une Commission ad-hoc pour la rédaction de l'avant-projet de la Constitution, dirigée par l'ancien président de l'Association des magistrats de Guinée, Mohamed Aly Thiam, conseiller au CNT ; mais dans un communiqué du 10 juillet 2023, le Colonel Mamadi Doumbouya a accepté de surseoir au projet, en attendant le rapport final des Assises nationales. Quoi qu'il en soit, les questions majeures au cœur du projet de constitution sont entre autres, la nature du régime politique, l'organisation de l'Etat et de ses institutions, la séparation des pouvoirs, la justice, la place des droits de l'homme, le système partisan, etc.

L'élaboration et l'adoption d'une nouvelle constitution s'accompagnera, selon le plan d'action du CNRD, de la mise en place des institutions prévues par elle, et de l'organisation progressive des élections référendaire, locales et présidentielle. Pour autant, la compétition électorale risque de ne pas être ouverte à toutes les formations politiques.

2.3. La limitation des partis politiques

Les partis politiques sont consubstantiels à l'idée même de la démocratie. Participant à l'animation de la vie politique, à travers la conquête et l'exercice du pouvoir politique, ils sont l'expression du pluralisme politique. Le multipartisme apparaît ainsi comme un élément majeur des sociétés démocratiques.

Cependant, il est important que le multipartisme ne se mue pas en un multipartisme sauvage, offrant toutes les variantes et les déviances du phénomène. Il peut en résulter la crise du système partisan qui

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Discours du Président de la transition lors des cérémonies d'ouverture du symposium sur le constitutionnalisme, organisé les 21 et 22 février à l'hôtel Riviera de Kaloum de Conakry.

se manifesterait par une atomisation accentuée et un financement opaque des partis politiques. En Afrique en général, un diagnostic judicieux du système partisan expose également comme motifs de fragilisation des partis politique l'ethnicité, le régionalisme, l'absence de démocratie interne, la multiplication des crises internes (la guerre de leadership politique et financier), la transhumance politique et peut-être aussi l'incapacité de leurs leaders à conquérir et à exercer le pouvoir suprême de l'Etat. Le système partisan guinéen souffrirait de ces éléments. Et c'est ce qui justifierait la volonté du CNRD et du CNT d'encadrer plus rigoureusement la création et le fonctionnement des partis politiques. Il ressort en effet des consultations populaires et des assises nationales organisées par le CNRD et le CNT, l'impérieuse nécessité de réorganiser le système partisan guinéen. Comme dans une sorte de filtre démocratique, les partis politiques qui ne se conformeront pas aux nouvelles prescriptions constitutionnelles devront disparaître. Il s'agit notamment de l'assise nationale des partis.

Ces réaménagements devront passer fondamentalement par la rationalisation du paysage politique national, l'autonomisation des partis politiques et leur financement public ; toutes choses qui sont susceptibles de concourir à la consolidation de la démocratie. La réforme devra avoir pour objet d'actualiser entre autres la Charte des partis politiques dans le but de favoriser la recomposition des forces politiques et d'améliorer la transparence du financement des activités politiques. Il faudra néanmoins tenir compte de quelques facteurs indispensables dans les approches envisagées si l'on veut garantir la cohérence entre les objectifs visés et les moyens à adopter pour les atteindre. Il ne s'agit donc pas de limiter le nombre des partis politiques, mais de les encadrer et de fluidifier leur création, leur organisation et fonctionnement.

Au total, les différents points de réforme en Guinée doivent être abordés avec méthode et s'inscrire dans la durée. La question de la pérennité des réformes juridico-politiques s'impose.

En matière politique et électorale, la pérennité (ou la durabilité) peut être définie comme un ensemble de politiques et de pratiques qui sont positives, réalistes et conformes aux besoins de toutes les parties prenantes, à la fois dans le présent et dans l'avenir. La pérennité englobe aussi les retombées sociales et politiques d'une réforme. Elle peut prendre plusieurs formes. Elle est institutionnelle si les réformes reposent sur des structures et processus qui s'étendent sur une longue période (c'est-à-dire sur une

série d'élections). Cela dépend dans quelle mesure la structure électorale (la constitution, la législation et la réglementation électorales ainsi que les politiques administratives et autres) en Guinée permet aux organes de gestion des élections d'accomplir leur travail d'une manière efficace et efficiente. La pérennité inclut également des facteurs sociopolitiques, par exemple, la capacité des politiques et des pratiques à favoriser l'égalité sociale et l'inclusion politique, à limiter les conflits et à promouvoir un environnement de paix durable. Pour ce faire, trois scénarios de sortie de crise sont à envisager. Bien qu'elles postulent en termes d'hypothèses, il ne serait pas superflu d'en tenir compte pour espérer un retour effectif et pérenne à la paix.

3. Les perspectives de sortie de crise

Imaginer les perspectives de la transition guinéenne revient à questionner, d'un point de vue sociologique, l'histoire de ce pays qui a déjà offert diverses phases et expériences transitionnelles. De cela, se dégagent trois scénarios possibles qui amènent à se poser trois questions : Mamadi Doumbouya voudra-t-il suivre l'exemple de Lansana Conté ? Aura-t-il un destin à la Moussa Dadis Camara ? Sera-t-il aussi démocrate que Sékouba Konaté ?

3.1. S'inspirer de Lansana Conté : se maintenir au pouvoir malgré tout

Mamadi Doumbouya partage avec Lansana Conté un passé de service dans l'armée française, mais à des époques différentes. L'ancien chef de l'Etat guinéen avait été tirailleur dans l'armée française avant d'intégrer les forces armées guinéennes à l'indépendance du pays en 1958. Doumbouya, quant à lui, a été légionnaire français avant de rejoindre la Guinée en 2011⁴². Les deux sont militaires et ont pris le pouvoir par coup d'Etat. Le premier a eu la patience d'attendre le décès d'Ahmed Sékou Touré ; le second a mis fin au règne d'un chef d'Etat, Alpha Condé, dont on le disait pourtant proche. Lansana Conté est présenté comme « un homme rigide, peu porté au compromis, prompt à en découdre »⁴³. Mamadi Doumbouya semble avoir projeté, bien qu'il faille encore du temps pour le confirmer, cette

⁴² Biographie officielle du Colonel Mamadi Doumbouya sur le site de la présidence de la République de Guinée, [Biographie - Présidence de la République de Guinée \(presidence.gov.gn\)](https://www.presidence.gov.gn/), consulté le 12 juillet 2023.

⁴³ Cheikh Yérim Seck, « Guinée : Lansana Conté, vie et mort d'un soldat paysan », *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/207205/politique/guin-e-lansana-cont-vie-et-mort-d-un-soldat-paysan/>, consulté le 12 juillet 2023.

image de fermeté. Des traits de caractère sont donc communs aux deux hommes, mais le dernier aura-t-il le destin du premier ? En rêve-t-il ? Et si oui, le pourrait-il ?

Lansana Conté a régné sur la Guinée pendant 24 années, de 1984 à 2008. En janvier 1999, il promettait à ses adversaires : « Tant que je serai vivant, vous n'accéderez jamais au pouvoir »⁴⁴. Une promesse tenue ! Car, même affaibli par la maladie, le vieux Soussou s'est accroché au pouvoir jusqu'à son dernier souffle. Jamais, il n'a rien concédé à ses adversaires politiques. Il ne les avait d'ailleurs jamais reçus, ni tenté le moindre dialogue avec eux. Sa longue gouvernance s'était basée sur des « règles peu communes : le refus du moindre compromis avec ses adversaires, une tentation isolationniste permanente et un nationalisme exacerbé »⁴⁵. Cet homme qui avait pourtant fait passer un cap à la Guinée en instaurant le multipartisme politique et médiatique, la protection des droits humains...n'est jamais arrivé à s'accommoder de la démocratie, emprisonnant ses adversaires politiques, organisant des élections controversées dont il sortait vainqueur.

Deux ans après sa prise de pouvoir, certains observateurs prêtent à Mamadi Doumbouya l'ambition de s'éterniser au pouvoir. Quelques signes peuvent être évoqués pour justifier cette perception. D'abord, il a été difficile d'obtenir de lui, un délai de mise en œuvre de la transition. Il a fallu plus d'un an de pression et de négociation pour finalement obtenir des autorités militaires au pouvoir en Guinée qu'ils envisagent la fin de la transition en cours pour décembre 2024. Certains voient dans les rapports de la transition avec les leaders et partis politiques le signe d'une volonté d'exclusion des acteurs politiques traditionnels pour mieux asseoir, dans la durée, le pouvoir des militaires. L'idée de la limitation des partis politiques à deux ou trois, émise à l'occasion du débat autour du projet de nouvelle constitution, vient renforcer cette perception. La gouvernance actuelle aurait pour finalité de maintenir le Colonel Doumbouya au pouvoir.

Ce scénario est envisageable, mais sa réalisation peut souffrir de quelques résistances. En effet, le temps de Lansana Conté n'est pas celui de Mamadi Doumbouya. De 1984 à 2023, les temps ont changé, l'environnement sociopolitique, institutionnel et sous-régional a beaucoup changé. En 1984, la CEDEAO était encore une jeune institution à visée purement économique. En 2023, elle est

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

devenue une machine à freiner les transitions militaires interminables. Son action depuis le coup d'Etat du 5 septembre va dans ce sens et tend à empêcher une installation durable du CNRD au pouvoir. Ses sanctions, bien que discutables et critiquées, sont d'excellents moyens de pression qui imposent aux régimes militaires de négocier. Si en 1984, l'installation au pouvoir des militaires pouvait s'accepter plus facilement, cela est devenu plus difficile aujourd'hui. La preuve en est que Lansana Conté est resté au pouvoir pendant neuf ans de transition avant d'organiser, en 1993, une première élection présidentielle et en 1995, des élections législatives. Quelle qu'en soit sa mauvaise volonté, il sera difficile à Mamadi Doumbouya de s'offrir ce temps de transition dans la Guinée du 21^{ème} siècle. Surtout que depuis Lansana Conté, aucun gouvernant n'a plus réussi l'exploit de se maintenir indûment au pouvoir. C'est d'ailleurs Doumbouya lui-même qui a mis fin à la dernière tentative ; celle d'Alpha Condé qui s'est offert un troisième mandat présidentiel à la tête du pays.

C'est dire que l'environnement a évolué ; que la culture démocratique a progressé dans le pays ; et qu'il sera difficile pour lui de s'inscrire dans la logique d'une transition durable. Il n'est toutefois pas exclu qu'il écourte le temps de la transition mais en se légitimant par des élections contrôlées qu'il gagnerait. Une telle stratégie paraît plus plausible en ce sens qu'elle donnera une camisole de légitimité à son régime, lui donnera un mandat déterminé et le temps pour renforcer son pouvoir. Cette voie est empruntable pour deux raisons. D'une part, la société guinéenne et la communauté internationale n'ont pas été en mesure d'empêcher le civil Alpha Condé de dérouler son plan de maintien au pouvoir après ses deux mandats présidentiels. Sauf retournement extraordinaire, elles peuvent difficilement empêcher le militaire Mamadi Doumbouya de dérouler son plan de conquête de son premier mandat constitutionnel. D'autre part, les critiques subies par la CEDEAO à la suite de ses sanctions contre les putschistes maliens ont rendu l'institution plus pédagogique. Elle a ainsi évité d'activer des sanctions contre la Guinée. Au cas où le Colonel déciderait d'aller aux élections, l'organisation sous-régionale pourrait donc ne pas être trop intransigente sur son principe d'exclure les autorités de transition des élections qu'elles organisent.

3.2. Le destin de Moussa Dadis Camara : un départ involontaire du pouvoir

Comparer les trajectoires et méthodes de gouvernance de Moussa Dadis Camara et de Mamadi Doumbouya est un exercice complexe ; tant il existe énormément de traits de différence entre les deux

personnages. A première vue, ce sont les dissimilitudes qui surgissent. A commencer par leurs styles. Moussa Dadis Camara avait théâtralisé le pouvoir d'Etat et adorait faire étalage de sa puissance publique à la télévision. Ces « Dadis show » animaient quotidiennement les programmes de la Radio-Télévision Guinéenne (RTG) et étaient diffusés sur Youtube : « On l'y voit terroriser un businessman ukrainien, enguirlander l'ambassadeur d'Allemagne, traiter son Premier ministre comme un vaurien, démettre en direct le directeur des douanes... Ubu roi à Conakry »⁴⁶. A contrario de l'extravagance du Capitaine Camara, le Colonel Doumbouya se montre plus tactique et moins bavard. Ses actions sont plus mesurées et sa parole publique moins violente.

Mais si les méthodes employées par les deux hommes sont différentes, leur brutalité semble se rapprocher. Moussa Dadis Camara ne s'est pas accommodé de la classe politique guinéenne. Mamadi Doumbouya n'est pas moins méfiant voire défiant envers elle. Les événements tragiques du 28 septembre 2009 sont la preuve du traitement brutal réservé par la junte de Dadis Camara à la classe politique. Alors que les leaders de l'opposition conduisaient, dans le stade de Conakry, une manifestation de protestation contre la volonté de Moussa Dadis Camara de se présenter à l'élection présidentielle, des militaires ont orchestré un massacre ayant fait « au moins 156 personnes disparues ou tuées – dont beaucoup ont été torturées à mort et leurs cadavres enterrés dans des fosses communes – et au moins 109 filles et femmes victimes de violences sexuelles, y compris les mutilations et l'esclavage sexuels »⁴⁷.

Le pouvoir de Doumbouya n'a pas atteint ce niveau de brutalité, mais présente des signes avant-coureurs. Adrien Poussou qui brosse un portrait de similitude entre les deux putschistes Camara et Doumbouya rappelle par exemple que ce dernier a pu « infliger à Cellou Dalein Diallo et à Sidya Touré, deux poids lourds de la politique guinéenne, l'affront que même l'ex-président n'avait pas osé : "les expulser de leur domicile considéré comme bien mal acquis et les sommer de rendre des comptes

⁴⁶ Christophe Ayad, « Portrait. Capitaine Moussa Dadis Camara, faux espoir, vrai potentat », *Le Point*, https://www.liberation.fr/planete/2009/09/30/capitaine-moussa-dadis-camara-faux-espoir-vrai-potentat_584848/, consulté le 13 juillet 2023.

⁴⁷ Site de l'Organisation des Nations Unies, « Massacre du 28 septembre 2009 en Guinée : l'ONU salue l'ouverture du procès », <https://news.un.org/fr/story/2022/09/1128071>, consulté le 13 juillet 2023.

sur leur gestion passée" »⁴⁸. Sous l'un comme l'autre des deux militaires, la classe politique guinéenne a connu des heures troubles. Et il est difficile d'envisager l'avenir de la Guinée sous Doumbouya en écartant totalement les possibilités d'une répétition de l'histoire.

En effet, là où l'histoire des deux personnages peut se croiser, c'est dans les manœuvres pour s'éterniser au pouvoir. Si la soif de pouvoir de Moussa Dadis Camara est devenue un secret de polichinelle, celle de Mamadi Doumbouya fait aussi débat. Adrien Poussou le décrit comme « un assoiffé de pouvoir, décidé à s'éterniser à la tête de la Guinée »⁴⁹. Les déboires de la Guinée de Dadis Camara viennent surtout de la volonté de ce dernier de consolider son régime et se maintenir au pouvoir. Contrairement à sa promesse initiale de ne pas être candidat à l'élection présidentielle post-transition, le Capitaine qui avait pris goût au pouvoir, choisit finalement de changer d'avis. Cette décision a tendu l'atmosphère politique, provoqué des manifestations et finalement le massacre du 28 septembre qui a divisé son entourage, affaibli son pouvoir et précipité la fin de son règne. Mamadi Doumbouya pourrait subir le même sort s'il laisse entrevoir des signes d'une renonciation à cette promesse ou joue sur les délais pour accroître son temps de règne.

L'on remarque donc que les trajectoires et l'action des deux hommes ne se croisent pas toujours de manière ferme. Toutefois, les éléments constitutifs du destin de Moussa Dadis Camara sont perceptibles dans la gestion de Mamadi Doumbouya. Le scénario qui s'en dégage est la mise à terme brutale de son pouvoir. Pour Dadis Camara, cela a pris par la survenance d'un incident tragique, son aide de camp Aboubacar Diakité dit Toumba – mis en cause dans le massacre du 28 septembre 2009 – lui ayant logé une balle dans la tête avant de s'enfuir. Un tel scénario peut-il se reproduire dans la situation actuelle ? Cela n'est pas à totalement exclure surtout au regard de l'image clivante qu'on prête au nouvel homme fort du pays, sorti du bois par l'ex-président Alpha Condé pour en faire un tout-puissant de l'armée. Les jalousies et mésententes dont il peut être l'objet ou la source dans l'armée ne l'exclut pas d'un tel destin.

⁴⁸ Adrien Poussou, « Guinée – Mamadi Doumbouya : un nouveau Moussa Dadis Camara ? », *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/1360130/politique/guinee-mamadi-doumbouya-un-nouveau-moussa-dadis-camara/>, consulté le 13 juillet 2023.

⁴⁹ *Ibid.*

Mais le scénario d'un départ brutal du pouvoir ne prend pas forcément par ce chemin tragique. Il peut aussi se réaliser par un coup d'Etat dans le coup d'Etat. Dans la situation actuelle de la Guinée, un nouveau putsch pourrait subvenir de toutes parts. Il peut être le fait d'éléments du même système autour de Doumbouya si ce dernier ne gère pas convenablement les intérêts et susceptibilités de son entourage. Il peut aussi être le fait d'autres soldats constitués pour mettre fin aux envies de pouvoirs éternels prêtées à l'actuel chef de la junte. Il peut aussi être le parachèvement d'un mouvement de soulèvement populaire contre le gouvernement et le pouvoir du colonel Mamadi Doumbouya.

3.3. Faire comme Sékouba Konaté : partir en démocrate

Ancien président par intérim de la Guinée, le Général Sékouba Konaté est entré dans l'histoire comme « l'homme qui n'aimait pas le pouvoir »⁵⁰. Faisant partie de la junte militaire ayant pris le pouvoir après le décès de Lansana Conté, il a été nommé ministre de la Défense par le capitaine Moussa Dadis Camara. Influent et craint dans l'armée guinéenne, il sera plébiscité à la tête de la transition à la suite de la tentative d'assassinat du président Camara par son aide de camp Aboubacar Diakhité dit Toumba, le 3 décembre 2009.

Alors que son prédécesseur était accusé de ne pas vouloir remettre le pouvoir aux civils et de manœuvrer pour s'éterniser au pouvoir, le Général, quant à lui, s'est montré pressé de quitter le palais présidentiel. Il a organisé l'élection présidentielle sans être lui-même candidat et sans qu'aucun membre de la transition qu'il dirigeait ne se soit porté candidat. Cet officier supérieur de l'armée a démontré un rapport très détaché avec le pouvoir politique, a mis au cœur de son court règne l'objectif de l'organisation des élections et de restructuration de l'armée : « Il a contenu l'armée, neutralisé ses éléments récalcitrants, renvoyé les hommes en arme dans les casernes, renoué le dialogue avec la classe politique, nommé un Premier ministre – Jean-Marie Doré – et un gouvernement de consensus, conduit le pays à des élections »⁵¹.

L'homme a quitté le pouvoir au lendemain de l'élection du président Alpha Condé pour ce qui était considéré comme la première alternance démocratique du pays. Dans le monde, il est perçu comme

⁵⁰ *Jeune Afrique*, « Sékouba Konaté : l'homme qui n'aimait pas le pouvoir », <https://www.jeuneafrique.com/195127/politique/s-kouba-konat-l-homme-qui-n-aimait-pas-le-pouvoir/>, consulté le 17 juillet 2023.

⁵¹ *Ibid.*

un démocrate ; celui qui « a tourné la page de la dictature »⁵² et qui a travaillé à l'implantation de la démocratie en Guinée. Son type de profil est rare sur le continent. Arrivé en putschiste dans l'antichambre du pouvoir, il prend la tête du pays en ultime recours à la suite d'un cas de force majeure, et quitte les affaires en démocrate avec les honneurs. Cet exemple peut-il inspirer le colonel Mamady Doumbouya ?

Cette hypothèse paraît peu plausible pour trois raisons au moins. Premièrement, les relations entretenues par la Guinée avec les acteurs internationaux ne sont pas comparables sous les deux dirigeants. Le premier s'était attelé à maintenir des relations cordiales avec la CEDEAO et la communauté internationale en général. Le second est sur la défensive et souffle le chaud et le froid avec l'organisation régionale, affirmant opportunément par moment un côté nationaliste qui le rapproche de ses compères du Mali et du Burkina. Deuxièmement, leurs approches de gouvernance politique ne sont pas identiques. Konaté paraissait plutôt conciliant, se concentrait sur les questions relatives à l'armée et laissait le premier ministre gouverner l'Etat, privilégiait le dialogue avec les acteurs politiques... Sous Doumbouya, l'approche est moins conciliante, le dialogue avec les acteurs politiques est problématique et le chef de la junte apparaît comme la figure centrale de la transition. Troisièmement, le rapport au pouvoir n'est pas le même chez les deux hommes. Le premier semblait trop pressé de quitter le pouvoir ; le second n'a jamais exprimé ni laissé entrevoir un besoin pressant de quitter le pouvoir. Konaté a fait de l'élection présidentielle l'objectif de sa gouvernance dans le but de passer le pouvoir à un gouvernement civil. Doumbouya ne semblait pas faire des élections, une priorité ; il insistait plutôt sur le fait qu'il semblait important de mener certaines réformes politiques et institutionnelles avant d'aller aux élections : « Cette période de transition sera mise à profit pour mettre en place des institutions fortes qui résisteront à la tentation des hommes dont l'aboutissement sera l'organisation d'élections libres, crédibles, transparentes, inclusives et acceptées par toutes les parties prenantes »⁵³.

Ces éléments comparatifs rendent peu réaliste le scénario d'une expérience à la Sékouba Konaté. Toutefois, il n'est pas exclu que le colonel Doumbouya laisse aussi l'image d'un démocrate comme le

⁵² *Ibid.*

⁵³ Discours de nouvel an 2023 du colonel Mamadi Doumbouya, <https://guineematin.com/2022/12/31/nouvel-an-2023-voici-lintegralite-du-discours-du-colonel-mamadi-doumbouya/>, consulté le 17 juillet 2023.

général Konaté, en quittant le pouvoir au lendemain d'élections ouvertes auxquelles il n'aurait pas participé. Il a d'ailleurs affirmé son intention de rendre le pouvoir au terme d'élections présidentielles auxquelles il ne serait pas candidat : « Nous allons organiser bien sûr la transition mais nous ne ferons pas partie de l'après-transition. Pour nous, c'est clair et ça doit l'être »⁵⁴, a-t-il assuré à l'ouverture d'un colloque organisé au Palais du peuple à Conakry. Avant cela, il affirmait déjà dans son discours de nouvel an 2023 : « Je tiens à rassurer l'opinion nationale et internationale que mon engagement est et reste le même. Il n'a pas changé d'un point. Conformément aux articles 46, 55 et 65 de la charte de la transition, ni moi, ni les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement, ni les membres du conseil national de la transition et encore moins les membres du gouvernement ne seront candidats aux futures élections »⁵⁵.

Au cas où il respecterait cette promesse, il se tiendra aux côtés de Sékouba Konaté dans l'histoire de la Guinée. Il laissera l'image d'un soldat venu restaurer la démocratie. Il aurait ainsi abouti au même résultat que Sékouba Konaté sans avoir adopté la même méthode que ce dernier ; sans avoir été aussi pressé que lui.

Mais au-delà de ces scénarios incarnés, peut-être que l'histoire nous donnerait à voir du nouveau ; au lieu d'être Conté, Camara ou Konaté, peut-être que Doumbouya choisira simplement de rester Doumbouya en offrant un nouveau scénario. Ce dernier peut être positif comme négatif. Dans la perspective positive, il est envisageable qu'il réussisse soit à réveiller le côté nationaliste du peuple guinéen, soit à lui donner des raisons de le soutenir, de le porter et de le maintenir au pouvoir. Pour ce faire, le régime peut s'appuyer sur ses projets infrastructurels et son soutien aux paysans. Dans la perspective négative, il n'est pas exclu d'envisager une fin brutale et inattendue, voire dramatique. L'histoire politique de l'Afrique est plutôt riche en de telles fins catastrophiques.

⁵⁴ *Le Monde avec AFP*, « En Guinée, le chef de la junte réaffirme qu'il quittera le pouvoir à la fin de la transition », https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/22/en-guinee-le-chef-de-la-junte-reaffirme-qu-il-quittera-le-pouvoir-a-la-fin-de-la-transition_6162812_3212.html, consulté le 17 juillet 2023.

⁵⁵ Discours de nouvel an 2023 du colonel Mamadi Doumbouya, *op. cit.*

Après deux ans de transition, l'horizon ne semble donc pas suffisamment clair. L'avenir – même à court terme – de la Guinée ne peut pas se lire de manière aisée. Les incertitudes surplombent les certitudes. L'on ne peut donc parier sur où va la Guinée.

Références bibliographiques

Ouvrages

1. Bidouzo Thierry, *Les Organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique*, Aix-en-Provence, Confluence des droits, 2019, 500 p.
2. Chantebout Bernard, *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey, 2008, 642 p.
3. Condé Alpha, *Un Africain engagé. Ce que je veux pour la Guinée*, Picollec, 2010, 168 p.
4. Fall Ismaila Madior, *Les révisions constitutionnelles au Sénégal, Révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise*, Dakar, CREDILA, 2011, 218 p.
5. Loada Augustin, Jonathan Wheatley (Sous dir.), *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest. Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris, l'Harmattan, 2015, 284 p.

Articles

1. Aïvo Frédéric Joël, « La crise de normativité de la Constitution en Afrique », *Revue du Droit Public*, n°1-2012, pp. 141-180.
2. Aïvo Frédéric Joël, « Les premières constitutions. Le cas de la Constitution intérimaire du Soudan du Sud », in *Revue de droit public*, n° 2, mars 2017, pp. 389-406.
3. Atangana Amougou Jean-Louis, « Les accords de paix dans l'ordre juridique interne en Afrique », *R.R.J.*, 2008-3, pp. 1723-1745.
4. Avril Pierre, « Une revanche du droit constitutionnel ? », *Pouvoirs*, n° 49, 1989, pp. 5-13.
5. Bidouzo Thierry, « La fonction constituante dans les processus de sortie de crise en Afrique », *Annales de l'Université de Parakou, Série « Droit et Science Politique »*, Vol. 5, n° 2, Tome 2, 2022, pp. 1644-1670.
6. Delpérée Francis, « « Les rayons et les ombres » de la Constitution », in *Revue française de droit constitutionnel*, 2015/3, n° 103, pp. 581-590.
7. du Bois de Gaudusson Jean, « Les solutions constitutionnelles des conflits politiques », *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4^{ème} trimestre 1996, pp. 250-256.
8. Holo Théodore, « Constitution et nouvel ordre politique au Bénin », *RBSJA*, déc. 1989, n° 13, pp. 1-10.

9. Keutcha Tchapinga Célestin, « Droit constitutionnel et conflits politiques dans les Etats francophones d'Afrique noire », *R.F.D.C.*, 2005, n° 63, pp. 451-491.
10. Kpodar Adama, « Politique et ordre juridique : Les problèmes constitutionnels posés par l'accord de Linas-Marcoussis du 23 janvier 2003 », *R.R.J.* 2005-4, pp. 2503- 2526.

Thèse

1. Ouédraogo Sèni Mahamadou, *La lutte contre la fraude à la Constitution en Afrique noire francophone*, Thèse de doctorat en droit, Université Bordeaux Montesquieu IV, 16 Mai 2011, 449 p.

Webographie

1. *Amnesty International*, « Guinée. Au moins 50 personnes tuées en toute impunité dans des manifestations en moins d'un an », [Guinée. Au moins 50 personnes tuées en toute impunité dans des manifestations en moins d'un an \(amnesty.org\)](#), consulté le 22 juillet 2023.
2. *VOA avec AFP*, « La contestation contre le 3e mandat a fait 90 morts, selon l'opposition guinéenne » [La contestation contre le 3e mandat a fait 90 morts, selon l'opposition guinéenne \(voaafrique.com\)](#), consulté le 22 juillet 2023.
3. Adrien Poussou, « Guinée – Mamadi Doumbouya : un nouveau Moussa Dadis Camara ? », *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/1360130/politique/guinee-mamadi-doumbouya-un-nouveau-moussa-dadis-camara/>, consulté le 13 juillet 2023, consulté le 17 juillet 2023.
4. Biographie officielle du Colonel Mamadi Doumbouya sur le site de la présidence de la République de Guinée, [Biographie - Présidence de la République de Guinée \(presidence.gov.gn\)](#), consulté le 12 juillet 2023.
6. Centre pour la Gouvernance démocratique, « Constitutionnalisme et révisions constitutionnelles en Afrique, cas du Bénin, du Burkina-Faso et du Sénégal », <http://www.maep.bf/gestdoc/uploads/56.pdf>, 2009, pp. 10-15.
5. Cheikh Yérim Seck, « Guinée : Lansana Conté, vie et mort d'un soldat paysan », *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/207205/politique/guin-e-lansana-cont-vie-et-mort-d-un-soldat-paysan/>, consulté le 12 juillet 2023.

6. Christophe Ayad, « Portrait. Capitaine Moussa Dadis Camara, faux espoir, vrai potentat », *Le Point*, https://www.liberation.fr/planete/2009/09/30/capitaine-moussa-dadis-camara-faux-espoir-vrai-potentat_584848/, consulté le 13 juillet 2023.
7. Discours de nouvel an 2023 du colonel Mamadi Doumbouya, <https://guineematin.com/2022/12/31/nouvel-an-2023-voici-lintegralite-du-discours-du-colonel-mamadi-doumbouya/>, consulté le 17 juillet 2023.
8. Human Rights Watch, « la troisième grève, le point critique », <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/2007/guinea0407/6.htm>, consulté le 23 juillet 2023.
9. *Jeune Afrique*, « Sékouba Konaté : l'homme qui n'aimait pas le pouvoir », <https://www.jeuneafrique.com/195127/politique/s-kouba-konat-l-homme-qui-n-aimait-pas-le-pouvoir/>, consulté le 17 juillet 2023.
10. Le Lynx « Tournée sous régionale du FNDC : un bilan reluisant », <https://lelynx.net/2021/11/tournee-sous-regionale-du-fndc-un-bilan-reluisant/>, consulté le 22 juillet 2023.
11. *Le Monde avec AFP*, « En Guinée, le chef de la junte réaffirme qu'il quittera le pouvoir à la fin de la transition », https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/22/en-guinee-le-chef-de-la-junte-reaffirme-qu-il-quittera-le-pouvoir-a-la-fin-de-la-transition_6162812_3212.html.
12. Le point « Guinée : tout sauf un troisième mandat d'Alpha Condé, » https://www.lepoint.fr/afrique/guinee-la-psychose-reste-vivace-25-10-2019-2343550_3826.php, consulté le 24 juillet 2023.
13. Mamadou Faye, « Combien de temps va durer la transition en Guinée ? La grande interrogation », <https://www.bbc.com/afrique/articles/ck7n1979rr3o>, consulté le 21 juillet 2023.
14. Morin Yamongbé, « Billet. Un troisième mandat en Guinée, bravo Alpha Condé ! », [Un troisième mandat en Guinée, bravo Alpha Condé ! \(courrierinternational.com\)](https://www.courrierinternational.com/fr/un-troisieme-mandat-en-guinee-bravo-alpha-cond%C3%A9), consulté le 22 juillet 2023.

15. ONU, « Massacre du 28 septembre 2009 en Guinée : l'ONU salue l'ouverture du procès », <https://news.un.org/fr/story/2022/09/1128071>, consulté le 13 juillet 2023.
16. Premier discours de Mamadi Doumbouya après le coup d'Etat du 5 septembre 2021, <https://www.youtube.com/watch?v=Q5don9cPFvc>, consulté le 19 juillet 2023.

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF.....	II
SOMMAIRE.....	13
Introduction	15
I. Une gouvernance politique diversement appréciée	20
I.1. Des rapports contrastés avec les acteurs politiques	20
I.2. Des rapports décroissants avec les acteurs de la société civile.....	25
I.3. Des rapports difficiles avec les acteurs internationaux.....	28
2. Les controverses juridico-politiques de la transition.....	31
2.1. La durée de la transition.....	32
2.2. Le projet d'élaboration d'une nouvelle constitution	34
2.3. La limitation des partis politiques	36
3. Les perspectives de sortie de crise.....	38
3.1. S'inspirer de Lansana Conté : se maintenir au pouvoir malgré tout.....	38
3.2. Le destin de Moussa Dadis Camara : un départ involontaire du pouvoir.....	40
3.3. Faire comme Sékouba Konaté : partir en démocrate.....	43
Références bibliographiques	47
TABLE DES MATIERES.....	51